



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille quatorze le 15 avril, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 8 avril 2014, sous la présidence de Monsieur DENIS BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

M. RIMARK, Mme BAUDERE, M. CARREAU, Mme SARRAUTE, M. WINTERSHEIM, Mme MERCHADOU, M. LORIAUD, Mme HIMPENS, Adjoint, Mme FLORENTIN, M. VERDIER, M. ELIAS, Mme DUBOURG, M. LIMINIANA, Mme BESNAULT, Mme HERMILLY, M. INOCENCIO, Mme BERTHIOT, M. MONMARCHON, Mme BAYLE, M. SABOURAUD, Mme LUCKHAUS, Mme QUERAL, Mme LANDAIS, M. BODIN, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:

Mme HOLGADO à Mme SARRAUTE, M. GABARD à M. RIMARK

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme LUCKHAUS est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 25

Conseillers votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

1 – REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL SUITE À UNE DÉMISSION

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Par courrier daté du 2 avril 2014, M. Gérard GARAUDY a donné sa démission du poste de Conseiller Municipal.

Conformément à l'article L270 du Code Electoral, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à le remplacer sur cette liste dont le siège devient vacant (...) ».

Mme Marie-Ange LANDAIS étant la candidate suivante a été contactée par courrier en date du 04 avril 2014.

Sans réponse de Mme LANDAIS avant le conseil municipal, ce sujet sera retiré de l'ordre du jour.

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits:

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu

à la Sous-Préfecture le 18/04/14

Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-

20140415-12491-AU-1-1

Pour le Maire empêché,
Monsieur FRANCIS RIMARK

